



PROCES-VERBAL DE LA COMMISSION DE LA FORMATION
ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 17 OCTOBRE 2013 -

Etaient présents : Mme BANZO, Mme JONES, Mme OLLIER, M. POUmarede, M. BALLESTA, M. LABARRE, Mme LAWrance, Mme MAGNE, Mme MALTONE, M. ROUISSI, M. ARCELIN, Mme RAHOU, Mme LEBRAUD, Mme BITEAU, Mme FAULON, Mme GENTIL, Mme MARTINEZ, M. KLEIN.

Etaient représentés : Mme DUFOURCET, Mme MANES-GALLO, M. RAGOT, Mme BOUCHIBA, M. BOUDET, M. BOUILHAC, Mme CARVALHO, M. GANGUE, M. GUEZENNEC.

Etaient invités : Mme CAILLOT, M. VALAT, Mme MAZENC.

Mme LAWrance ouvre la séance à 9H15. Elle présente M. VALAT, Directeur de la Scolarité et membre invité du CEVU.

I – ÉLECTION DES REPRÉSENTANTS DES ÉTUDIANTS AU CONSEIL DE DÉPARTEMENT DU DEFLE

Comme suite à la délibération du CA en date du 12/07/2013, l'université organise les différents scrutins prévus afin de mettre en place le Conseil de département du DEFLE et procéder à l'élection du nouveau Directeur du DEFLE, compte tenu de l'arrivée à terme du mandat du Directeur du DEFLE en exercice à la date du scrutin.

Le Conseil de département du DEFLE sera composé de :

- Huit enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs de l'Université Bordeaux 3 ;
- Deux représentants des personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et santé (BIATSS), élus par et parmi les personnels BIATSS /du DEFLE ;
- Deux étudiants (2 titulaires et 2 suppléants) élus par les élus étudiants titulaires ou suppléants du CEVU parmi les étudiants titulaires des conseils centraux et du Conseil de l'unité de formation et de recherche Langues (UFR Langues) de l'Université Bordeaux 3 ;
- Quatre personnalités extérieures représentants les partenaires institutionnels du DEFLE.

L'élection des étudiants élus titulaires des conseils centraux et du Conseil de l'unité de formation et de recherche Langues (UFR Langues) de l'Université Bordeaux 3 porte sur un seul scrutin, organisé en séance du CEVU exerçant les attributions de la Commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique de l'Université Bordeaux 3.

Les électeurs habilités à voter lors de ce scrutin sont les étudiants titulaires du CEVU (ou leurs suppléants en cas d'empêchement desdits titulaires).



Deux sièges sont à pourvoir et chaque liste doit compter au minimum un titulaire et un suppléant.

Mme MAZENC informe les électeurs que seule la liste de l'UNEF est représentée lors cette élection et que sur 16 étudiants élus titulaires, 8 sont présents ou représentés pour ce vote.

Elle propose de passer au vote.

Votants :	8
Blancs :	5
Contre :	0
Pour :	3

⇒ **La liste « UNEF et Associations étudiantes » est élue au Conseil de département du DEFLE.**

II – APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DES SÉANCES DU 27 JUIN 2013 ET DU 11 JUILLET 2013

En l'absence de remarques, Mme LAWRANCE propose de passer au vote des procès-verbaux des séances du 27 juin et du 11 juillet 2013.

Votants :	24
Abstention :	0
Contre :	0
Pour :	24

⇒ **La CFVU adopte les procès-verbaux des séances du 27 juin et du 11 juillet 2013.**

III – POINT LOI ESR ET MISE EN PLACE DU CONSEIL ACADÉMIQUE ET DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DU CONSEIL ACADÉMIQUE

Mme LAWRANCE présente les axes majeurs de la réforme.

Le Conseil académique se substitue désormais au Conseil scientifique et au Conseil des études et de la vie universitaire dont il regroupe tous les membres.

Ce conseil est à la fois une instance délibérative, consultative et disciplinaire.

Le Conseil académique peut siéger :

- En formation plénière, il émet des vœux, notamment sur la qualification à donner aux emplois d'enseignant-chercheur et de chercheur vacants ou demandés, sur la demande d'accréditation et sur le contrat d'établissement ;
- En Commission de la formation et de la vie universitaire, il adopte notamment les modalités de contrôle des connaissances, la répartition des moyens destinés à la formation alloués par le Conseil d'administration ;
- En Commission de la recherche, il répartit les moyens destinés à la recherche alloués par le Conseil d'administration ;
- En formation restreinte aux enseignants chercheurs, il traite des questions individuelles relatives au recrutement, à l'affectation et à la carrière des enseignants-chercheurs ;



- En section disciplinaire, sa compétence porte sur les usagers et les enseignants-chercheurs.

Elle rappelle les 4 objectifs de la loi ESR :

- La réussite étudiante ;
- Développer la diversité de la recherche ;
- Favoriser la coopération de site au sein de l'académie ;
- L'ouverture à l'Europe et à l'international.

Elle signale le maintien en fonction des V-P CA, des ex-V-P CS et CEVU jusqu'à l'échéance des mandats et souligne que le premier Conseil académique se réunira en décembre pour voter la campagne d'emploi.

M. KLEIN rappelle qu'une disposition de la loi ESR concerne la gratification des stages de plus de 2 mois. Il souligne les problèmes rencontrés par les structures d'enseignement supérieur qui doivent faire face à une multiplication des refus d'accueil de leur accorder un stage à partir du moment où ils sont sujets à gratification. Il signale qu'une manifestation d'étudiants en formation sociale est prévue ce jour à Pey Berland suite à un refus massif de 100 stages. Un courrier va être envoyé aux services de l'État par le préfet de région pour enjoindre les structures à continuer d'engager des stagiaires. Il faudra voir si les effets de cette loi, généreuse à l'égard des étudiants ne risque pas de se retourner contre eux.

Mme LAWRENCE signale que des cas isolés ont été observés au sein même de l'université. Elle signale un problème de temporalité évident puisque toutes les décisions et initiatives sur les stages seront envoyées par circulaires et notes au mois de décembre.

IV – PRÉSENTATION DU CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE LA CFVU 2013-2014 ET PRÉSENTATION DE LA SESSION D'EXAMENS DE JANVIER

Mme LAWRENCE rappelle sa volonté de créer un calendrier prévisionnel afin de permettre aux différentes composantes de l'université d'organiser les conseils et commissions en fonction des ordres du jour prévus en CFVU.

M. VALAT présente le calendrier de travail entre les services de la Scolarité centrale et les composantes calqué sur le calendrier de l'année universitaire voté en CEVU :

- Date de remise des modalités de contrôle de connaissances prévue le 10/10 pour un vote en CFVU le 17/10 ;
- Transmission des sujets le 15/11 aux UFR pour un retour au Bureau des examens le 22/11 ;
- Arrêté de composition des jurys : 29/11 ;
- Mise en ligne du calendrier des examens pour la première session : 13/12 ;
- Dates d'examens de première session :
 - Écrits scolarité : 06/01 - 14/01
 - Oraux : 15/01 - 18/01
 - Examens CLES : 17/01 ;
- Retour des notes d'examens en UFR : Au plus tard le 31/01 ;
- Saisie des notes : Au plus tard le 06/02 ;
- Délibération des jurys : 11 et 12/02 ;
- Affichage des résultats de première session : 14/02 ;
- Consultation de copies : 17/02 - 21/02.



M. ARCELIN signale que cette année les UFR n'ont pas été associés à l'élaboration du calendrier et espère que les années à venir, ils le soient de nouveau.

M. VALAT indique que ce calendrier a été présenté à la conférence des directeurs d'UFR et propose d'anticiper un peu plus en amont le calendrier de seconde session.

Mme BITEAU rappelle que dans le Code de l'éducation, les modalités de contrôle de connaissances doivent être communiquées au plus tard avant la fin du premier mois de l'année universitaire et que ce délai est dépassé d'un jour.

Mme LAWRENCE indique que la plupart des cours ont commencé le 23 septembre. Elle rappelle que voter les modalités de contrôle de connaissances en juillet éviterait tout problème de dépassement de date de publication.

Mme MALTONE pense que consacrer seulement 3 jours aux oraux n'est pas suffisant. Elle demande que les plages d'oraux soient élargies.

Mme LAWRENCE répond qu'il s'agit de 3 jours dédiés sur le calendrier des examens. Depuis toujours, les épreuves écrites les plus lourdes sont organisées dans les premiers jours de la session afin de libérer des jours pour les oraux en amont des dates dédiées.

Mme LEBRAUD signale que l'organisation d'oraux pendant les écrits entraîne des incompatibilités d'épreuves. Les étudiants se retrouvent à passer un oral juste après une épreuve écrite et entraîne des difficultés pour les enseignants en charge des surveillances.

M. ARCELIN souligne que si le calendrier des écrits n'est pas établi en amont, il n'est pas possible de placer des oraux.

M. VALAT indique qu'un travail a déjà été mené avec l'UFR STC afin d'intégrer toutes les épreuves orales dans un calendrier unique d'examens. Cela a deux objectifs, que l'étudiant n'ait pas à chercher ses épreuves à deux endroits différents mais aussi permettre de gérer le mieux possible les incompatibilités entre examens.

V – MODALITES DE CONTROLE DE CONNAISSANCES 2013/2014

Mme LAWRENCE rappelle que certaines modalités de contrôle de connaissances ont été votées en juillet dernier. La volonté de l'établissement est de faire voter les modalités de contrôle de connaissances dès le mois de juillet afin de les communiquer aux étudiants lors de la semaine de rentrée.

M. VALAT souligne que beaucoup de modalités de contrôle de connaissances sont arrivées dans les temps mais que pour d'autres, des modifications ont été apportées jusqu'à la veille de la CFVU.

Il porte à l'attention de tous les membres, les difficultés rencontrées pour établir les modalités de contrôle de connaissances :

- Des modalités de contrôle de connaissances manquantes ;
- Des indéterminations quant à la nature de l'épreuve ;
- Des problèmes de coefficient.

Il rappelle que selon l'article 12 de l'arrêté du 1^{er} août 2011 : « Les établissements publient l'indication du nombre d'épreuves, de leur nature, de leur durée, de leur coefficient ainsi que la répartition éventuelle entre le contrôle continu et le contrôle terminal et, la place respective entre les épreuves écrites et/ou orales ».

Les problèmes soulignés sont essentiellement de trois ordres :

- Des modalités de contrôle de connaissances manquantes :
 - Master MEEF Musique transmis seulement la veille de la CFVU ;
 - Un changement de modalité de contrôle de connaissances et de coefficient sur L'UE FLE aux semestres 5 et 6 de la Licence Sciences du Langage qui impacte les Licences LLCER Anglais, Chinois, Japonais, Arabe, Russe et Espagnol avec lesquelles elle est mutualisée. Ces modifications devront donc être reportées sur ces Licences ;
 - Licence LLCER Allemand ;
 - Master 2 transition Allemand ;
 - Master Recherche Allemand sur une UE de la première session ;
 - DU DIFLES pour lequel l'écrit de phonétique est mutualisé avec les maquettes de Licence LLCER.
- Un problème de report d'heures sur :
 - 2 UE *Économie d'entreprise* du tronc commun de la Licence LEA en écrit d'1h non reporté sur les différentes maquettes LEA ;
 - 2 UE de labo en Licence LLCER Anglais différentes entre les semestres 1 et 2 ont été harmonisées en Labo 1h.
- Un problème d'approximation des intitulés des épreuves « Écrit/Oral » dans les Masters Arts et MEEF.

Mme MAGNE indique que les maquettes des Masters MEEF n'ont été envoyées qu'au mois de juillet dernier et que l'on est donc dans un cas de figure très particulier. Pour le Master Art, elle indique qu'il s'agit contrôle continu en première session et d'un oral en seconde session pour toutes les ambiguïtés « Écrit/Oral ».

Elle souligne que le jargon des modalités de contrôle de connaissances est parfois inaccessible à un certain nombre de responsables de formation.

Mme LEBRAUD signale que ce problème d'approximation a déjà été signalé l'année dernière.

Mme LAWRANCE rappelle l'importance d'un contrôle en amont par les responsables administratifs avant passage en Conseil d'UFR puis du contrôle effectué a posteriori par le bureau des examens.

Mme LEBRAUD indique qu'à ce jour, il manque toujours une modalité de contrôle de connaissance pour le Master 2 transition Allemand.

Mme LAWRANCE espère que cela sera résolu avant la publication prévue ce jour.

M. POUMAREDE est heureux que l'on montre les difficultés et le caractère inextricable et incompréhensible des étudiants et des enseignants eux-mêmes qu'il y a aujourd'hui à établir ces modalités de contrôle de connaissances. Il ne voudrait que l'on se trompe sur l'interprétation de ces difficultés, elles ne sont en aucun cas liées à la négligence des enseignants en charge de ces formations. Il y a des raisons objectives qui aujourd'hui expliquent cette situation. Les maquettes telles que définies lors de l'élaboration du quinquennal ont subies un double impact, celui d'un recalibrage des maquettes qui a conduit à des mutualisations qui rendent ces maquettes extrêmement complexes et celui d'une limitation du nombre d'examens. Il faut désormais jongler avec ces deux réalités et le résultat est l'élaboration complexe de modalités de contrôle de connaissances de sorte que celles-ci deviennent illisibles avec parfois une même UE suivie sur 2 semestres et des modalités de contrôle de connaissances différentes entre le premier et le second semestre qui ne sont en aucun cas une lubie des enseignants mais le fait d'une contrainte matérielle très lourde qui s'est imposée à eux en raison de ces deux recalibrages.



Mme LAWRENCE rappelle que lors du dernier quinquennal certaines maquettes comportaient jusqu'à 10 UE, ce qui a prêté à multiplication du nombre d'épreuves.

Elle regrette seulement que l'on n'ait pas pu déceler ces problèmes de modalités en amont.

Mme MARTINEZ indique que deux masters professionnels de l'UFR Humanités sont désormais évalués en session unique.

Mme LAWRENCE rappelle que les Licences et Masters professionnels peuvent être en session unique.

M. KLEIN souhaite témoigner en tant que parent de la difficulté de lisibilité des modalités de contrôle de connaissances par les étudiants, ce qui leur est parfois préjudiciable dans l'obtention des notes requises pour un passage en année supérieure.

Mme LAWRENCE prévient que le mi-quinquennal approche et que la mise en place de l'Arrêté licence est lancée. Elle rappelle son engagement de faire voter les maquettes et les modalités de contrôle de connaissances dès la mise en place du quinquennal.

M. VALAT ne se sent pas à l'aise de présenter des modalités de contrôle de connaissances qui n'ont pas été envoyées en amont aux conseillers. Il souhaite que pour l'année prochaine avant même le vote en Conseil d'UFR, les modalités de contrôle soient communiquées pour éviter de nouveau cette situation.

Mme BITEAU indique qu'aucun document concernant les Masters de l'UFR STC n'a été transmis.

Mme LAWRENCE souligne que les modalités de contrôle de connaissances de l'UFR STC ont été votées lors du CEVU du mois de juillet.

M. ARCELIN ajoute que pour les Masters ISIC, les modalités de contrôle de connaissances sont restées inchangées depuis l'année dernière.

En l'absence d'autres remarques, Mme LAWRENCE propose de passer au vote des modalités de contrôle de connaissances.

Votants :	24
Abstention :	6
Contre :	0
Pour :	18

➔ ***La CFVU adopte les modalités de contrôle de connaissances 2013/2014.***

VI – BILAN EFFECTIFS ET SEMAINE DE RENTRÉE

Mme LAWRENCE indique qu'au 8 octobre, on constate une augmentation des inscriptions (+ 1265 étudiants) entre 2012 et 2013.

On peut estimer que la hausse conséquente des effectifs de nouveaux bacheliers (+ 12 %) est due d'une part à l'augmentation du taux de réussite au bac (+ 2,2 points par rapport à la session 2012) et d'autre part à l'attractivité de la filière LEA suite à la suppression de la capacité limitée (575 inscrits dans cette filière contre 358 l'an dernier, soit + 60 %).



Par ailleurs, les effectifs sont en hausse dans les filières artistiques ainsi qu'en Philosophie alors qu'ils restent stables en Lettres, Histoire, Histoire de l'art et Sciences du langage.

La baisse la plus conséquente se situe en Géographie (- 25 %) alors que les effectifs de LLCER restent stables.

Malgré une volonté en LLCER Anglais d'être à 35 étudiants par groupe, la hausse des effectifs et le manque d'enseignants disponibles, le nombre d'étudiants par groupe avoisine les 40.

M. LABARRE indique qu'aucun des seuils de la capacité limitée annoncée en LEA n'a été atteint l'an dernier. La mise en place de cette capacité a été levée puisqu'elle n'a pas eu d'effet mécanique. On remarque toutefois qu'elle a eu un effet symbolique d'annonce qui a dissuadé les étudiants de s'inscrire dans cette filière.

Mme LAWRENCE ajoute que la mauvaise presse de l'année précédente a également joué.

Mme BANZO souligne que les chiffres présentés ne sont pas exacts et qu'il y a plus que 80 étudiants inscrits en Licence 1 Géographie. Elle constate une baisse du nombre d'inscrits en première année dans une constante structurelle de ces dernières années. Plusieurs facteurs participent à cette baisse : on est dans une pyramide des âges descendante.

Mme CAILLOT indique que ces chiffres ne prennent en compte que les néo-bacheliers et qu'il y a environ 200 inscrits en Licence 1 Géographie.

Elle souligne que l'on est sur des classes creuses en termes d'effectifs d'étudiants potentiels mais les taux de réussite au baccalauréat n'ont jamais été aussi importants. On a donc malgré tout plus de bacheliers et plus d'étudiants potentiels qui peuvent arriver à l'université. Autant l'année dernière, il y a eu une baisse d'effectifs dans l'ensemble des Licences 1 que l'on a eu du mal à expliquer face à la progression des bacheliers littéraires. L'on constate au niveau national un phénomène récent de report de l'inscription dans l'enseignement supérieur de la part des bacheliers qui entraîne un phénomène de décalage des flux.

Cette année, on comptabilise plus de bacheliers sur l'académie que les années précédentes en particulier sur les baccalauréats généraux. Pour la Licence 1 de Géographie, on constate une diminution de 40 à 50 étudiants de moins inscrits en Licence 1 dont une trentaine de néo-bacheliers.

Il serait intéressant de chercher pourquoi les motivations des néo-bacheliers sont moins fléchées vers la Géographie alors qu'au niveau de l'établissement, cette filière a un des meilleurs taux de réussite.

Mme OLLIER se demande si ce n'est pas le changement des programmes de terminale et le peu d'attractivité apportée à cette matière dans le secondaire.

Mme BANZO indique que de façon structurelle dans l'enseignement secondaire, la visibilité de cette matière est importante et souligne que l'essentiel des professeurs du secondaire soient des historiens et non des géographes désavantage très souvent la Géographie.

Elle souhaite également attirer l'attention sur la confusion faite par les étudiants due à la dénomination de la Licence Histoire-Géographie en Histoire. Des étudiants sont venus à la prérentrée de la Licence Géographie alors qu'ils étaient en Licence 1 Histoire et Géographie. Il est essentiel de poser la question de la lisibilité de nos diplômes. Les étudiants ne sont pas assez au fait des disciplines en sortant des baccalauréats pour faire leur choix eux-mêmes. Il faut également souligner qu'il y a une forte possibilité de formation autre que l'université (DUT) pour les gens qui s'intéressent à ces questions de géographie. On voit de plus en plus



d'étudiants arrivant d'autres formations et qui se réorientent plus tardivement vers la géographie. Plusieurs facteurs jouent à la diminution constante des primo-entrants et les parcours sont de plus en plus dissociés du primo-entrant.

Mme LAWRENCE pense que l'évaluation de l'Histoire-Géographie en épreuve anticipée du baccalauréat pour les terminales scientifiques a participé à la diminution des effectifs.

Pour les Masters MEEF, on constate une très forte hausse des inscrits notamment en Histoire-Géographie avec 146 étudiants inscrits (60 prévus), en Espagnol avec 60 étudiants inscrits (40 prévus), en Arts Plastiques avec 43 inscrits, en Lettres (50 inscrits). Elle souligne que Pau tablait sur 15 étudiants inscrits en Histoire-Géographie, ils en ont 37. Les chiffres sont stables en Anglais avec moins de 60 inscrits.

M. BALLESTA indique que ces effectifs sont gonflés parce que des étudiants de Master 2 enseignement sont inscrits en parallèle en Master 1 MEEF pour pouvoir être préparé aux nouvelles épreuves du CAPES. Il signale également que des étudiants de l'extérieur notamment de Paris sont venus s'inscrire à Bordeaux 3 cette année.

Mme CAILLOT précise qu'il s'agit d'une tendance nationale constatée partout en France. Cela peut s'expliquer par l'attente de la réforme par les étudiants qui ont reporté leur inscription d'une année. En effet, les effectifs étaient assez bas l'année précédente sur l'ensemble des masters enseignement par rapport aux années précédentes.

Il y a peut-être un phénomène de report que l'on ne retrouvera pas en principe les années futures.

M. BALLESTA ajoute que cette hausse peut également s'expliquer par l'attractivité de ce nouveau master avec l'ouverture de postes et l'alternance proposée dès la seconde année avec un salaire plein.

Mme LAWRENCE souligne que le gouvernement ouvre le reste des 50 000 postes à pourvoir dans les deux années à venir.

Mme MAGNE demande s'il y a un effet de vases communicants entre les inscriptions en Master recherche et en Master MEEF.

Mme CAILLOT dit que d'un niveau global, on a une augmentation des effectifs. On constate quelques baisses mais le transfert entre les deux n'est pas aussi évident.

Mme LAWRENCE souligne qu'à partir du moment où des étudiants seront en échec sur le Master MEEF qu'il y aura une bascule sur le Master recherche qui leur permettra de valider un niveau Master.

M. POUWAREDE est étonné que l'on oblige les étudiants déjà titulaires d'un master à s'inscrire en Master 1 MEEF pour pouvoir bénéficier de la formation au nouveau concours. Cela ne paraît pas très légitime dans la mesure où le concours est ouvert à tout étudiant titulaire d'un master. Il faudrait envisager un statut particulier pour ces étudiants qui ne souhaiteraient pas s'engager à nouveau dans un master.

M. BALLESTA répond qu'en ce qui concerne l'Histoire-Géographie, il y a un système d'équivalence entre le Master recherche ou enseignement déjà obtenu et le Master 1 MEEF notamment au niveau de l'UE recherche, des enseignements disciplinaires ou de l'UE langue. Le contenu des épreuves a changé : beaucoup plus de didactique à la fois à l'écrit et à l'oral et la formation précédente ne les préparait pas à ce nouveau CAPES. Pour avoir toutes les chances d'être admis à ce nouveau concours, il faut qu'ils s'inscrivent et qu'ils puissent suivre cette formation et bénéficier des entraînements à l'oral.



M. POUMAREDE précise qu'il ne porte pas de jugement sur le contenu de la formation mais sur la forme. Faire repasser par un master, ces étudiants lui semble abusif. La mise en place comme les années précédentes des années spéciales qui consistaient en une inscription sans obligation de réussite au master devrait pouvoir être prolongée pour les étudiants déjà titulaires d'un master.

M. ARCELIN indique qu'il n'y a aucune obligation pour l'étudiant de s'inscrire en Master MEEF 1 mais s'il souhaite bénéficier d'une préparation, il doit avoir une inscription. Il rappelle que le statut d'auditeur libre n'existe pas pour cette formation. Il souligne toutefois que l'étudiant déjà titulaire d'un Master n'est pas obligé de valider son Master 1 MEEF. Le rectorat a bien précisé que les étudiants déjà titulaires d'un Master seraient acceptés en Master 2 MEEF dès lors qu'ils réussissent le concours.

Mme LAWRENCE souligne la difficulté de rendre de telles décisions collégiales entre les 5 universités concernées par les Masters MEEF. Le choix retenu a été d'encourager cette inscription en Master 1 MEEF pour la préparation au nouveau concours et pour les stages mais que toute personne déjà titulaire d'un Master n'aura aucune obligation à valider le Master 1 MEEF.

Elle indique enfin que lors de la semaine de prérentrée, sur 4 549 premières années 3 490 étudiants sont venus lors des réunions pédagogiques afin de rencontrer les associations de filières, sportives ou culturelles et faire les tests de positionnement.

VII – POINT ESPE ET MAQUETTES MEEF

Mme LAWRENCE indique que dans les académies où les établissements ont porté leurs licences à 1500 heures, on constate un mouvement de démission massif des étudiants de leur EAP, les étudiants ne parvenant pas à combiner formation et EAP.

Nombre d'EAP signés sur l'université : L2 = 23, L3 = 27, M1 = 21.

Pour les EAP en M1 MEEF, le stage doit correspondre à un stage d'observation et il faudrait 15 jours dans un autre établissement pour compter pour les EAP.

Une lettre du recteur à l'attention des proviseurs va être envoyée courant du mois de novembre rappelant que les étudiants de M1 MEEF en EAP doivent être libérés pour valider leur stage dans un autre établissement.

M. ARCELIN prévient que l'ESPE n'a pas prévu de stage pour les étudiants de Master 1 MEEF en EAP.

Mme LAWRENCE souligne que les stages de M2 non admissibles demandés par les responsables de formation de Bordeaux 2 et 3 n'ont pas obtenu de réponse favorable du recteur en raison de trop grandes difficultés d'organisation. L'étudiant devra donc se débrouiller pour trouver seul un stage.

La mise en place des cours de tronc commun fonctionne bien à l'UPPA. A Bordeaux, le problème est de trouver des salles de cours adaptées (500-600 étudiants concernés). La demande pour le semestre 2 devrait être faite plus en amont pour palier au problème rencontré.

Elle expose l'état d'avancement des statuts de l'ESPE. Les difficultés posées par l'arrêté relatif aux conditions pour être électeur et éligible au Conseil d'école. En effet pour être électeur, un enseignant doit effectuer un minimum de 48h d'enseignement. Or, comme seuls les M1 sont ouverts cette année, il a été proposé d'abaisser le seuil à 24h.

En conséquence, les élections prévues le 7 novembre sont repoussées à la fin du mois de novembre.



Sur le modèle économique, il n'y a toujours aucune garantie de la participation financière de l'ex-IUFM. Les réunions entre universités pour établir le modèle économique commence dès la semaine prochaine.

Un point est fait sur les conditions de certifications en langue et en informatique pour les lauréats. Selon le principe adopté suite au décret du 23 août 2013, les lauréats du concours disposent d'un délai de 3 ans pour obtenir leur CLES 2 et leur C2i2e.

Ces formations dépendront de la formation continue des enseignants et non plus du MESR.

Elle pense qu'il faut vivement encourager les étudiants à s'inscrire et à passer ces certifications avant leur entrée en poste.

M. ROUISSI rappelle que l'étudiant doit se former sur les techniques du TICE dans le cadre du nouveau concours et qu'il sera plus difficile une fois en poste de se préparer à cette certification. Il pense qu'il faut encourager ces étudiants à passer cette certification et adopter une posture claire vis-à-vis d'eux.

Mme LAWRENCE dit qu'il est difficile alors que l'on promeut des UE TICE au sein des maquettes de formation de ne pas encourager les étudiants à valider la certification.

M. BALLESTA a une position plus nuancée. Il faut avoir conscience que les étudiants en M1 MEEF ont un emploi du temps lourd avec des échéances lourdes : écrits en avril, oraux en juin ainsi que deux périodes de stage pour lesquelles ils devront rendre des rapports. Il suggère d'orienter ces étudiants à valider cette certification en M2 qui comprend moins d'heures d'enseignement et après que le couperet du concours soit passé.

M. ROUISSI rappelle que dans le cadre du stage de Master 1 MEEF, les étudiants ont à appliquer des principes appliqués dans le cadre du C2i2e.

La question de l'anticipation de la certification à la L3 commence à se poser.

M. LAWRENCE informe que suite à la demande des responsables de formation, les étudiants ayant déjà validé un CLES 2 en L3 ou en M1 peuvent prétendre à une équivalence de l'UE Langue incluse dans le M1 MEEF. La validation proposée a été établie à 12/20, moyenne exigée pour valider un CLES 2. L'UE Langue a donc été mise en dehors de la compensation du M1 MEEF pour cette année de transition.

Pour les étudiants qui ont déjà validé l'UE Langue dans le cadre du Master enseignement, il sera également possible de valider cette UE par équivalence pour cette année.

Elle propose de passer au vote :

Votants :	26
Abstention :	0
Blancs/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	26

⇒ La CFVU adopte l'octroi d'une validation de l'UE de langue à 12/20 pour les étudiants titulaires d'un CLES 2.



VIII – POINT PROJETS RÉUSSITE

Mme LAWRENCE indique que le faible taux de réussite en L1 LLCER Anglais, LEA et Histoire de l'art a conduit les départements concernés à proposer des dispositifs de remédiation destinés à améliorer la réussite des étudiants.

Chaque licence a choisi de moduler l'aide à sa façon.

Des tests de langue ont été mis en œuvre lors de la semaine de rentrée. Ils ont permis d'orienter les étudiants les plus fragiles vers des groupes de remédiation ou bien leur proposer une réorientation vers d'autres licences.

- **Dispositif LEA :**

Sur 250 étudiants convoqués ayant entre 0 et 7/20, 170 sont venus suite à leur note au test de positionnement. Environ 120 sont placés dans les 3 groupes de remédiation. L'objectif est d'accompagner ces étudiants, y compris par l'utilisation de plate-forme numérique.

Trois publics : les étudiants très faibles en anglais, ceux qui ont un point faible (l'écrit ou l'oral) et les étudiants étrangers.

Une trentaine sont déjà partis ailleurs (en japonais notamment ou en réorientation, pris en charge par le POSIP). L'ODE aura en charge le suivi des étudiants absents : 3 absences injustifiées entraînent un passage obligatoire en CT. Pour le moment et au vu du contrôle effectué, l'assiduité est meilleure.

- **Dispositif LLCER Anglais :**

4 volets :

- Information avec la communication dès le mois de juillet-juin ;
- Test de positionnement avec message ciblé en fonction des résultats proposant notamment un entretien (près d'une centaine d'absents), 45 étudiants ont répondu favorablement pour participer à des groupes de soutien et mise en place de 3 groupes de remédiation en français et en anglais ;
- Collaboration avec le DAPS pour une meilleure intégration de ces étudiants ;
- Développement de plateforme numérique.

- **Dispositif Histoire de l'art :**

Projet accès en L1 et puis particulièrement en S1. Projet articulé autour d'une UE méthodologie dans la maquette et confrontation directe de l'étudiant avec l'œuvre. Pour ce dernier point, les effectifs rendent extrêmement difficiles la mise sur pied de ce dispositif.

Concernant le test de positionnement, environ 320 étudiants ont passé le test de positionnement mais les résultats ne sont pas encore exploités. Il est proposé de cibler davantage les étudiants proches de la moyenne pour les épauler. Seuls 30 étudiants sont venus. Les 21 et 22 septembre, une visite de Bordeaux est organisée, en partenariat avec l'association *Artothem* (une 20taine d'étudiants sont inscrits). Un système de parrainage est également en train de se monter : 36 filleuls inscrits pour le moment et 24 parrains. Pour finir, *A Sotropa* assurera une permanence pour les étudiants toutes les semaines dans les locaux d'*Artothem*. N. Trippe souhaite faire passer un questionnaire sur les motivations des étudiants. Un rapprochement avec l'ODE va s'opérer pour exploiter les résultats de l'enquête de rentrée. Le questionnaire sera déposé sur le BV, ainsi que les résultats de l'année dernière.

Les filières Anglais et Histoire de l'art seront traitées en priorité cette année.

D'autres dispositifs intéressants sont proposés par le DAPS (meilleure intégration par une pratique sportive) et les sciences du langage (mise en place de la plate-forme numérique COLA-COLA).

Mme MAGNE rappelle qu'il est intéressant d'intégrer à ces dispositifs, les départements qui ont une ancienneté dans la mise en place de dispositifs d'aide à la réussite étudiante.

IX – QUESTIONS DIVERSES

Mme LAWSTANCE rappelle que des subventions individuelles ou collectives peuvent être accordées par les composantes à une association.

Le Conseil de l'UFR Humanités s'est prononcé favorablement à l'unanimité moins une abstention lors de la séance du 19 juillet 2013 sur le versement d'une subvention de 250 € à l'association Prométhée.

Selon la jurisprudence administrative, l'avis du CEVU en matière d'octroi par l'université de subvention aux associations étudiantes constitue une formalité substantielle pour la régularité de l'octroi de la subvention.

Bien que la demande ait été transmise hors délai, Mme LAWSTANCE propose de la soumettre à l'approbation de la commission.

Mme OLLIER souligne que le vote du Conseil d'UFR à l'unanimité inspire confiance.

Mme BANZO demande si la possibilité de financement des associations avait été rendue possible par le vote du CEVU du mois de mars.

Mme LAWSTANCE rappelle que ce dispositif peut :

- Aider les associations étudiantes sur les projets exclus du FSDIE, une carte blanche à une association domiciliée à Bordeaux3 (aide au fonctionnement général, projets culturels, projets d'intégration de filière en cohérence avec l'intérêt général des étudiants de l'Université Bordeaux 3 ;
- Aider les étudiants préparant l'Agrégation ;
- Aider les étudiants ayant besoin de se déplacer dans le cadre d'un projet de recherche.

M. ARCELIN trouve gênant que la présentation du projet en question ne soit pas jointe au procès-verbal du Conseil d'UFR.

M. POUMAREDE indique que la subvention des associations étudiantes est une pratique courante au sein de l'UFR Humanités.

Mme MAGNE indique que les demandes de subventions arrivent au fur et à mesure. Il y a une association par filière et il est de coutume quand il reste du budget en fin d'exercice d'aider ces associations.

Mme CAILLOT rappelle qu'une procédure d'appel à candidature est définie : « Chaque composante ayant décidée d'apporter son soutien lance son propre appel à candidature ».

Mme LAWSTANCE propose de passer au vote tout en rappelant la procédure à suivre pour toute demande de subvention aux UFR.

Votants :	23
Abstention :	4
Contre :	0
Pour :	19

⇒ La CFVU adopte la demande de l'UFR Humanités d'octroyer une subvention de 250€ à l'association Prométhée.



Mme BANZO pose le problème de la date de fin des dérogations d'admission qui se clôture le 18 octobre. Cette date pose un problème réel dans l'organisation et souhaite que ce point soit mis à l'ordre du jour d'une prochaine CFVU. Une discussion sur le calendrier des inscriptions et un éclaircissement de la procédure de dérogation devra être mené.

M. VALAT signale que des dérogations ont été accordées en UFR alors même que les conditions d'acceptation n'étaient pas réunies. La volonté est que toutes les demandes passent par la Scolarité centrale avec étude des dossiers par les responsables pédagogiques.

Mme LAWRANCE présente la feuille de route pour parvenir à un volume horaire étudiant de 1500 heures par Licence. Cette feuille de route a été présentée à la conférence des directeurs d'UFR et d'instituts le 15/10/2013.

Elle indique qu'un dialogue est ouvert avec la DGESIP sur les difficultés à augmenter le volume horaire de certaines licences à 1500 heures : manque de potentiel enseignant en licence information et communication, faibles effectifs en portugais et italien. Nous pourrions négocier une certaine tolérance si l'établissement argumente notamment sur des projets à moyen terme plus cohérents.

Elle signale qu'une commission sur les Masters recherche s'est tenue la veille.

Mme CAILLOT indique que les membres de cette commission seront présents lors de la réunion du CAC prévue en décembre.

M. POUMAREDE déplore que les responsables des formations n'aient pas été associés à la composition de cette commission.

Il s'étonne que l'on pose le problème en excluant une réflexion d'ensemble sur le Master. Il se dit méfiant et restera vigilant tout au long du processus.

Mme OLLIER y voit plutôt une communication maladroite.

Mme LAWRANCE dit qu'il n'y a aucune volonté d'exclusion. Le chantier porte d'abord sur les Masters recherche en difficultés (problèmes d'effectifs, assurance de la pérennité de certains masters). Une liste de propositions non exhaustives a été incluse dans la lettre de cadrage envoyée.

M. ROUISSI regrette que l'on impose un calendrier sans réflexion globale préalable. Il signale que le suivi des stages n'est pas comptabilisé dans la maquette de la Licences ISIC.

Mme MAGNE dit que l'on s'achemine vers un affichage du volume horaire étudiant différent du volume d'heures d'enseignement payé.

M. ROUISSI ajoute que la réflexion doit être plus profonde avec la prise en compte logique du nombre d'heures des UE obligatoires et des enseignements transversaux. Ce cadrage arrêté aux 1500 heures de la Licence pose la question de nos moyens.

Mme CAILLOT indique que ce raisonnement impliquerait une mise à plat de toutes nos formations. Il faut aujourd'hui partir d'un existant et ajuster avec le cadrage national imposé. Les recommandations nationales étant la récupération d'heures dans les masters afin de les réinjecter dans les licences.

Mme BANZO s'associe à l'inquiétude de M. ROUISSI. Il s'agit de résoudre la quadrature du cercle : comment développer un projet cohérent qui ne change plus. Face à la demande qualitative/quantitative du ministère, le seuil des 1500 heures était presque atteint avant le recalibrage. A un an du nouveau quinquennal, on ne voit pas l'articulation avec le futur projet futur de maquettes.



Mme LAWRENCE indique que l'on a besoin de pistes pour résoudre les cas difficiles et mener une négociation auprès du ministère.

Mme MALTONE déplore que l'on traite cette question essentielle en question diverse.

Mme LAWRENCE répond qu'il s'agit de faire un point d'information et que le problème sera mis à l'ordre du jour de la CFVU ultérieurement.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12H25.

Le Président,

Jean-Paul JOURDAN